

> L'information divertissante en métropole toulousaine

INTRAMUROS

mensuellement et gratuitement

> **Kit média**

depuis
1999

> Communiquer dans les pages d'Intramuros c'est s'offrir :

> Une diffusion précise, efficace et ciblée
± 150 points de dépôt à Toulouse et dans sa grande métropole
(Ramonville, Blagnac, Tournefeuille,
Colomiers, Balma, Cugnaux, Montauban...).

>>> Une prise en main garantie :
ni invendus - ni retours!

> **30 000 exemplaires** chaque mois
soit un potentiel de **90 000 lecteurs**.

+ Une présence sur notre site Internet
dans la version PDF sans supplément de coût.

www.intratoulouse.com

(± 700 visites jour)



> Le fond

> Plus ancien gratuit culturel de Toulouse créé en 1999, **Intramuros** s'est imposé comme l'incontournable en matière de sorties. Son agenda complet, sa proximité, ses plumes affirmées, ses articles fouillés, ses pistes curieuses, ses infos rares et sa gratuité en ont fait le city guide préféré des Toulousains.

> Loin d'être un simple agenda, **Intramuros** est devenu le trait d'union entre les acteurs culturels de la Ville rose et les spectateurs tous registres confondus (théâtre, musique, cinéma, vie associative...).



> La forme

> 24 pages, tout quadri, format tabloïd imprimé sur rotative, **Intramuros** est pratique et moderne. Il se distingue des pockets par sa mise en valeur de l'image et la valorisation des espaces publicitaires, à l'image des grands city guides diffusés dans les principales capitales européennes.

> Mis à disposition chaque fin de mois dans ± 150 points de diffusion ciblés de la Métropole toulousaine (théâtres, facultés, bars, médiathèques, bibliothèques, comités d'entreprises, cinémas, Musée des Abattoirs, Box Office, nombreux supermarchés bios...). **Intramuros** a fidélisé ses lecteurs et est devenu incontournable auprès des acteurs culturels locaux (théâtres, organisateurs de spectacles, réseau associatif, artistes...).

> **Intramuros** est devenu l'un des partenaires privilégiés des grandes manifestations culturelles en territoire toulousain ("Cinélatino", "¡Cuba hoy!", "¡Rio Loco!", "CDC", "Festival de rue de Ramonville", "Pronomade(s)", "Dépassements de chants", "Jazz sur son 31", "Toulouse d'été"...), qui trouvent en lui le média idéal pour valoriser leur manifestation auprès du plus grand nombre, et toucher un éventail large de la population avide de culture.

> Éléments techniques <

Formats de fichiers :

- > jpeg 300 dpi (qualité maximale)
- > pdf (haute définition)
- > Format utile (pas de fond perdu)

> Dead line pour livraison
le 22 du mois précédent la parution.

> Envoyez vos fichiers aux adresses suivantes :
- intranette@yahoo.fr
- contact@intratoulouse.com

> Le lectorat

> Par sexe

Femmes 55 % – Hommes 45 %

> Par âge

22 % des lecteurs ont entre 18 et 24 ans
31 % entre 25 et 34 ans
27 % entre 35 et 49 ans
20 % plus de 50 ans

> Par profession

Lycéens/étudiants : 20 %
Employés : 20 %
CSP + : 22 %

> La prise en main

> Depuis 1999, **Intramuros** a fidélisé ses lecteurs, ceux-ci font la démarche de se déplacer spécialement chez leur dépositaire de prédilection pour se procurer leur exemplaire.

> Le lecteur conserve et compulse son **Intramuros** durant un mois. Il ne jette pas son exemplaire dès sa prise en main, comme pour les quotidiens gratuits, mais l'emmène chez lui.



>>>>> Votre contact <<<<<<

Frédérica Bourgeois

chef de publicité

06 13 76 20 18

intranette@yahoo.fr



Retrouvez-nous sur Facebook :
Journal Intramuros

> **Intramuros** est édité par la Sarl de presse **O.M.G.**

Domiciliation bancaire : Crédit Agricole Caisse Régionale Toulouse 31 n°20009031539

Siège social : 13, rue Villeneuve, 31300 Toulouse.

N° Siret : 423 151 703 00034 - Code APE : 5813Z - TVA intracommunautaire : FR 19423151703

OMG
PRODUCTIONS - ÉDITIONS

> Les formats

INTRAMUROS
Pub. L. 1005 - 1006 - 1007 - 1008 - 1009

Formats publicitaires disponibles :

- Première de couv'** : 255 mm x 320 mm
- page pleine** : 255 mm x 380 mm
- 1/2 page verticale** : 125 mm x 380 mm
- 1/2 page horizontale** : 250 mm x 180 mm
- 1/4 de page pavé** : 130 mm x 190 mm
- 1/4 de page bandeau** : 250 mm x 90 mm
- 1/8ème de page** : 85 mm x 125 mm
- double-page** : 545 mm x 380 mm
- 4ème de couv'** : 255 mm x 380 mm

* blanc tournant impératif, pas de fond perdu!

> Conditions générales de vente

> Conclusion du contrat

Tout ordre d'insertion implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente. L'Éditeur, la SARL de presse O.M.G., se réserve le droit de refuser l'insertion de toute annonce contraire à l'esprit ou à la présentation du magazine. Il en est de même si une annonce apparaît contraire à la législation en vigueur. Tout ordre d'insertion ne devient effectif que lorsque l'Éditeur en aura accusé réception par mail à l'adresse intranette@yahoo.fr.

> Report et annulation de parution

Toute demande d'annulation d'un ordre de publicité devra être adressée au magazine par mail à l'adresse intranette@yahoo.fr, avant la date de bouclage commercial prévue par le calendrier technique. Dans le délai de 15 jours avant la date de bouclage, toute annulation d'insertion fera l'objet d'un dédit d'un montant égal à 20 % du prix net de l'ordre annulé, en-deçà de 15 jours 50 % du montant de l'ordre initial seront dus.

Toute demande d'annulation qui ne sera pas effectuée par écrit ou dans les délais indiqués ne sera pas prise en compte. La responsabilité de l'Éditeur ne saurait être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté contractuellement assimilées à un cas de force majeure tel que défini par le Code civil, il se trouvait dans l'impossibilité d'imprimer, de publier ou de diffuser tout ou partie d'un ou plusieurs numéros du journal ou d'une ou plusieurs annonces.

> Publicité rédactionnelle

Tout article de publicité à présentation rédactionnelle doit être précédé de la mention « publicité » ou « communiqué ».

> Modalité d'exécution

L'Éditeur rendra compte de l'exécution ou de tout changement dans l'exécution à l'annonceur lui-même, quand bien même une agence serait intermédiaire. Les emplacements préférentiels sont acceptés sans garantie formelle d'exécution. Si l'exécution est conforme aux conditions contractuelles, ils sont facturés conformément au tarif.

> Renseignements techniques et délais

La fourniture des éléments techniques devra être effectuée dans le respect du calendrier technique figurant sur le devis. La qualité de reproduction ne saurait être garantie si les éléments d'impression parviennent à l'Éditeur hors délais. Sauf instruction écrite contraire, les éléments techniques seront conservés pendant 6 mois. Date limite d'acceptation des réclamations d'ordre technique : lettre recommandée 1 mois après parution.

> Justificatifs

Deux exemplaires par annonce seront adressés à l'annonceur et/ou à l'agence éventuellement mandatée le mois suivant la parution.

> Garantie

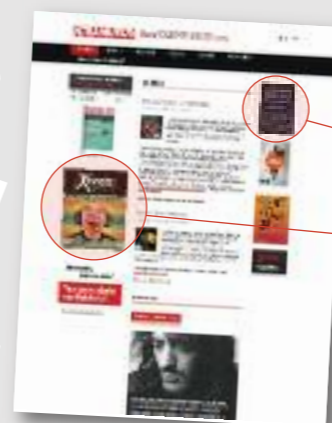
Le client s'oblige à respecter les règles dégagées par les usages et la loi en matière de publicité. L'Éditeur se réserve le droit de refuser toute publicité qu'il jugera contraire à la bonne tenue, à la présentation ou à la ligne éditoriale du journal. L'Éditeur se réserve également le droit de refuser toute publicité dont la provenance lui semblera douteuse ou qui serait contraire aux règles de sa profession ainsi que toutes celles susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou de heurter les convictions morales, religieuses, culturelles et politiques de ses lecteurs.

> Les tarifs*

> 1/8ème page : 85 x 125	350 €
> 1/4 page pavé : 130 x 190	700 €
> 1/4 page bandeau : 250 x 90	700 €
> 1/2 page verticale : 125 x 380	1 000 €
> 1/2 page horizontale : 250 x 180	1 000 €
> 1 page : 255 x 380	1 600 €
> 4ème de couv' : 255 x 380	2 000 €
> Première de couv' : 255 x 320	2 400 €
> Double-page : 545 x 380	3 050 €

- Formats utiles en mm (largeur sur hauteur), tarifs hors taxes/documents fournis (TVA 20 %)
- Remises : dégressives en fonction du nombre de parutions (après devis) ; nouveau client 5 % ; client fidèle 10 %

> Votre communication sur notre site



> Prolongement de la version papier, le site www.intratoulouse.com est le lien instantané et indispensable avec le lecteur du journal puisque celui-ci peut à tous moments :
 → y consulter les actus de dernière minute
 → y déposer sa propre info,
 → le lire en ligne dans sa version PDF ou bien le télécharger.

→ **Petit pavé : 40 €/semaine*** (160 x 235 pixels)

→ **Grand pavé : 70 €/semaine*** (297 x 370 pixels)

- Tarifs hors taxes (TVA 20 %)
- Fichiers fournis GIF, PNG ou JPEG (72 dpi)
- * Tarifs dégressifs selon parutions

Le client garantit l'Éditeur contre les poursuites judiciaires qu'il pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'il a fait paraître sur ordre et l'indemniser de tous les préjudices qu'il subira et le garantira contre toute action du fait des tiers en raison de ces insertions.

> Utilisation du journal

Le nom du journal appartenant à l'Éditeur ne peut être utilisé dans une annonce de publicité sans autorisation préalable écrite.

> Règlements

- 1 - Les tarifs sont indiqués en euros H.T. Tous les droits et taxes au taux légal en vigueur afférents aux ordres de publicité et aux contrats d'opérations spéciales ou de sponsoring étant à la charge de l'annonceur.
- 2 - Pour être à même de facturer un mandataire, ce dernier devra produire le contrat de mandat écrit le liant à l'annonceur, ou une procuration établie par ce dernier. À défaut de précision quant à la durée du mandat, ce dernier est réputé être à durée indéterminée.
- 3 - Le règlement sera demandé à la remise de l'ordre lorsque celui-ci émanera d'un nouvel annonceur, d'un nouveau mandataire ou lorsque le client n'aura pas respecté une ou plusieurs échéances de paiement antérieures ou pour tout dépassement d'encours tel qu'autorisé et estimé par l'Éditeur. Lorsque le règlement est demandé à la remise de l'ordre, l'exécution du contrat par l'Éditeur n'interviendra qu'à l'issue de l'encaissement effectif.
- 4 - Le règlement des insertions a lieu par chèque ou virement à l'ordre de l'Éditeur, à parution. En cas de retard de paiement, l'Éditeur applique une pénalité de retard au taux de 10 % au débiteur. L'Éditeur n'accepte pas d'escompte.

5 - L'agence de publicité adressant un ordre à l'Éditeur agit en qualité de mandataire de l'annonceur. Ce dernier est responsable du paiement de l'ordre. La remise professionnelle est calculée sur le chiffre d'affaire net. On entend par chiffre d'affaire net le chiffre d'affaire brut déduction faite des minorations et de l'ensemble des dégressifs.

6 - En cas de mise en recouvrement des factures impayées par voie judiciaire ou forcée, le montant de celles-ci sera augmenté de 20 % hors taxes, conformément aux articles 1226 et suivants du Code civil, outre les agios, intérêts légaux et frais judiciaires éventuels. Les tarifs seront indiqués hors taxes. Toutes taxes existantes ou nouvelles resteront à la charge du client.

7 - Les réclamations autres que techniques ne seront admises que par écrit, dans un délai de 15 jours après réception de la facture.

8 - Le tarif de l'Éditeur peut être modifié en cours d'exercice, même sur les contrats en cours, avec un préavis de 3 mois. Sans observation du client par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours, l'Éditeur considérera avoir l'accord de celui-ci.

Loi applicable

9 - Toute contestation éventuelle sera soumise à la seule juridiction du Tribunal du siège social de l'Éditeur, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs. Seule la loi française sera applicable.

> Conditions particulières

Toute remise consentie à un annonceur devra l'être conformément au tarif en vigueur. Elle sera expressément portée sur la facture délivrée à l'annonceur. Les avoirs se rapportant à une vente sur une année civile donnée devront être réclamés avant la fin du premier trimestre de l'année civile suivante.